

2

Le Warndt
transfrontalier, la
vallée de la Rosselle

2

Le Warndt
transfrontalier, la zone
de Forbach-Nord

3

Questions à ...
Gilbert SCHUH, président
de l'Eurodistrict
SaarMoselle

4

De la friche de Micheville
au développement
de l'agglomération
d'Alzette-Belval

4

Le Parc International
d'Activités des Trois
Frontières

ÉDITO

Aux frontières avec l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg, la Lorraine est une terre de migrations et d'échanges. Ses liens avec les pays voisins s'appuient aujourd'hui sur plus de 60 ans de coopération européenne. La sidérurgie et l'exploitation du fer et du charbon constituent, en outre, depuis toujours, les fondements d'une identité commune à ces espaces transfrontaliers.

Le repli des industries lourdes sidérurgiques et minières, outre ses conséquences sur l'emploi, a laissé en Lorraine de nombreuses friches. Estimées à 1 800 hectares dans les années 1980, les friches sidérurgiques et minières qui ont été ou qui sont aujourd'hui traitées par l'EPFL couvrent une superficie d'environ 5 000 hectares. Elles marquent le paysage de façon négative et sont ainsi un obstacle à un nouveau développement. Leur reconversion s'inscrit depuis 1986 dans des dispositifs qui associent l'Etat et l'EPFL puis le Conseil Régional de Lorraine à compter de l'année 2000.

L'EPFL, impliqué depuis plus d'un quart de siècle dans le recyclage foncier des espaces industriels, participe à la recherche de nouvelles dynamiques pour les zones frontalières françaises dont le développement reposait sur l'exploitation minière et la sidérurgie. Cette recherche s'inscrit nécessairement dans des processus de coopérations transfrontalières.



Jean-Paul BOLMONT
Président de l'EPFL

L'EPFL, acteur de la coopération transfrontalière

L'EPFL contribue à la dynamisation des espaces frontaliers lorrains par la reconversion de friches minières et sidérurgiques depuis les années 1980. L'établissement public s'est peu à peu affirmé comme un acteur non seulement de leur développement mais aussi de la coopération transfrontalière avec l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg.

La coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales n'a été reconnue juridiquement qu'en 1980 dans l'article 2 de la convention-cadre européenne dite de Madrid. L'EPFL est très vite impliqué dans cette démarche avec le Pôle Européen de Développement créé à l'initiative des gouvernements belge, français et luxembourgeois et le **Parc International d'Activités (PIA) des trois frontières**. L'établissement en est devenu l'aménageur de la partie française à compter de 1988 et ce, jusqu'en 2005 où la propriété des biens de la ZAC a été transférée à la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy.

Alzette-Belval, l'espace transfrontalier franco-luxembourgeois



C'est également depuis la fin des années 1980 que l'EPFL est impliqué dans la reconversion de la friche minière et sidérurgique de Micheville à proximité du Luxembourg où le projet Belval est devenu progressivement un élément moteur de développement. L'Etat a demandé à l'EPFL en 2010 d'accueillir la mission de préfiguration de l'Opération d'Intérêt National (OIN) sur la partie française du bassin de l'Alzette. Son outil opérationnel, l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) d'Alzette-Belval, a été créé en mars 2012. Il a pour objectif d'aménager et développer

ce secteur stratégique. L'EPFL apporte à l'EPA Alzette-Belval son soutien technique, juridique, comptable et administratif pour mener à bien ce projet.

Le Warndt, l'espace transfrontalier sarro-mosellan



Simultanément à ses interventions dans les bassins de Longwy et de l'Alzette, l'EPFL a commencé à acquérir des sites dans le Bassin Houiller lorrain, à les étudier et à les pré-aménager. La reconversion des 1 500 hectares de friches issues de l'exploitation du charbon dont l'EPFL est aujourd'hui propriétaire, constitue l'enjeu principal de l'espace transfrontalier sarro-mosellan du Warndt. En effet, les acteurs du développement des environs de Forbach et de Sarrebruck souhaitent que ces friches soient porteuses de projets structurants afin d'apporter une réelle plus-value à une métropole transfrontalière en devenir. Cette résonance transfrontalière est aujourd'hui totalement intégrée par l'EPFL.



Interview de Monsieur SCHUH
LIRE EN PAGE 3

LE WARNDT TRANSFRONTALIER, A LA RECHERCHE D'UNE NOUVELLE IDENTITE



L'histoire de la Moselle Est est intimement liée aux activités industrielles lourdes et à l'exploitation du charbon. Elle est également intimement liée à son voisin allemand. En deux siècles, les habitants ont changé huit fois de nationalité ! L'espace SaarMoselle était autrefois dynamique. Aujourd'hui, les sites exploités par les Houillères à requalifier sont nombreux. C'est pourquoi les autorités sarroises, la RAG Montan Immobilien (société immobilière des Charbonnages sarrois), les collectivités et l'EPFL ont choisi d'élaborer des projets cohérents pour plus de 1000 hectares de friches minières du Warndt transfrontalier, le long de la vallée de la Rosselle et au sein de la zone de Forbach Nord.

La vallée de la Rosselle et ses carrières de sable

La vallée de la Rosselle est l'axe central du projet de développement transfrontalier qui relie entre eux les différents sites. Cette vallée symbolise par excellence le caractère transfrontalier du Warndt : autrefois cours d'eau remanié et pollué par les industriels, la Rosselle constitue aujourd'hui l'épine dorsale du développement de la région. Les points forts de la vallée, outre ses cheminements, se situent au cœur de carrières de sable autrefois exploitées par les Houillères : à Freyming-Merlebach et Saint-Avold (les carrières du Merle) et à Forbach (la carrière centrale).

Les berges de la Rosselle



La reconquête de la Rosselle est un enjeu fort souligné dès 2002 dans une étude pilotée par l'EPFL. Après en avoir étudié la faisabilité et les impacts, l'EPFL a été maître d'ouvrage de travaux de renaturation visant à aménager des zones humides pour les batraciens. Une piste non motorisée, longue d'un peu plus de sept kilomètres, a été ouverte au public en 2010. Elle s'inscrit dans le cadre du réseau cyclotouristique transfrontalier de 300 kilomètres de la région SaarMoselle. Aujourd'hui, le projet de développement de la vallée de la Rosselle porté par les collectivités locales consiste à créer de nouveaux chemins le long du cours d'eau, aménager de nouveaux franchissements et combler les vides entre les différents parcours tout en rendant ces actions visibles pour les populations.

Elle s'inscrit dans le cadre du réseau cyclotouristique transfrontalier de 300 kilomètres de la région SaarMoselle. Aujourd'hui, le projet de développement de la vallée de la Rosselle porté par les collectivités locales consiste à créer de nouveaux chemins le long du cours d'eau, aménager de nouveaux franchissements et combler les vides entre les différents parcours tout en rendant ces actions visibles pour les populations.

La carrière centrale

Ancienne carrière de sable exploitée pour combler les galeries une fois l'extraction du charbon terminée, la carrière centrale à Forbach a été profondément modifiée depuis la fin de l'activité. L'EPFL a contribué à des travaux de remodelage visant à stabiliser les différents talus et fronts de taille. Places de parking, buttes, plantations, plan d'eau et cheminements ont été préfigurés et le site a été ouvert au public pour la randonnée. La protection des batraciens a également été prise en compte avec la création d'un réseau de mares.

Les carrières du Merle

Exceptionnelles par leurs caractéristiques spectaculaires, la variété de leurs paysages et leur intérêt écologique majeur, les carrières du Merle possèdent d'importants atouts touristiques. Bien qu'acquises par l'EPFL en 2007, la collectivité a ouvert le site au public en septembre 2010 après des travaux de mise en sécurité et de gestion des accès afin de permettre une réappropriation par les habitants des paysages spectaculaires de ce site, après 50 ans d'interdiction au public. Situées directement à la frontière franco-allemande, à la lisière dense et fournie du Warndt, les carrières constituent des écosystèmes particuliers d'une grande valeur écologique.



La zone de Forbach-Nord

La zone de Forbach-Nord est un espace majeur de développement transfrontalier. Le Parc Explor Wendel (musée du Bassin Houiller) en constitue l'élément de développement moteur, entraînant avec lui le terril Wendel et les puits Simon I et II.

Le Parc Explor Wendel



Emblème de l'exploitation charbonnière, le musée « Parc Explor Wendel » à Petite-Rosselle est le seul site minier français complet à avoir été conservé. Un nouvel espace muséographique « Les mineurs Wendel » y a été inauguré en septembre 2012. L'EPFL a été propriétaire des 133 hectares du site avant de les rétrocéder au syndicat mixte pour la création et la gestion du musée de la mine. Des travaux de pré-aménagement ont été pilotés par l'EPFL puis, en 2011, une étude mettant en évidence les perspectives de développement du site pour les 10 prochaines années. L'avenir du Parc Explor Wendel sera lié au musée sarrois de Völklingen, constituant à eux deux l'axe touristique principal de la région transfrontalière.

Le terril Wendel

A mi-chemin entre le musée Wendel et les puits Simon I et II, le terril Wendel à Forbach / Petite-Rosselle, représente la véritable épine dorsale du secteur. L'EPFL en est propriétaire depuis 2007 et réfléchit à la création de nouveaux chemins et aires de repos qui viendront compléter la fonction de loisirs de proximité en reliant physiquement le Parc Explor Wendel et les puits Simon I et II. L'aménagement d'un belvédère offrant une vue insoupçonnée sur le paysage environnant complètera cette offre en lien avec la carrière centrale.

Les puits Simon I et II

La dizaine de bâtiments industriels des puits Simon I et II à Forbach ainsi que ses deux chevalements inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques sont propriétés de l'EPFL depuis 2007. L'établissement public poursuit la réflexion sur la reconversion du site de façon à l'intégrer dans le cadre urbanistique environnant et en assure aussi, à ses propres frais, la gestion et la surveillance.



Questions à Gilbert SCHUH



Le GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale) de l'Eurodistrict SaarMoselle a été créé le 6 mai 2010. Son siège se situe en France (à Sarreguemines) et son bureau de coopération en Allemagne (à Sarrebruck). En juin 2012, Gilbert Schuh, maire de Morsbach, en est devenu le président. Il a succédé à Charlotte Britz, maire de Sarrebruck. Il répond à nos questions.

Quelles sont les principales missions de l'Eurodistrict SaarMoselle ?

Les principales missions de l'Eurodistrict SaarMoselle consistent à coordonner les différents acteurs de part et d'autre de la frontière, à faire connaître le territoire transfrontalier et à en améliorer sa perception, et enfin, à approfondir des thèmes essentiels au développement d'une véritable métropole transfrontalière compétitive (les transports en commun, le bilinguisme, la formation professionnelle, le réseau de production et de distribution d'énergie, le tourisme industriel et de proximité, la santé).

Concrètement, comment cette coopération transfrontalière franco-allemande se traduit-elle ?

L'Eurodistrict SaarMoselle est fortement impliqué en matière de transports en commun tel que la consolidation de la ligne de bus Sarrebruck / Saint-Avold, de tram-train (Sarrelouis) / Sarrebruck / Forbach et de la ligne de chemin de fer Sarreguemines / Bitche.

En participant à des foires internationales (Pollutec, novembre 2012) et en organisant chaque année au mois de juin le week-end du Warndt, l'Eurodistrict

contribue à mieux faire connaître son territoire. Il contribue aussi à développer une prise de conscience d'appartenance à un espace métropolitain au sein duquel les différentes collectivités peuvent réfléchir aux projets à mettre en œuvre et à leurs modalités de financement.

Par ailleurs, l'Eurodistrict a orchestré une promotion touristique commune des musées via la brochure « La route du feu » ainsi que le développement d'un réseau cyclotouristique transfrontalier de 300 kilomètres de long, auquel l'EPFL a participé par ses travaux le long des berges de la Rosselle.

Qu'est-ce que pourrait apporter l'EPFL à l'Eurodistrict SaarMoselle ?



L'étude réalisée à propos du Warndt transfrontalier a été une première contribution. L'EPFL peut encore nous aider à développer notre vision d'avenir. Faut-il ou non créer une agence d'urbanisme transfrontalière? Comment se donner la possibilité de générer des projets structurants en termes transfrontaliers ?

Les reconversions de friches issues de l'exploitation du charbon sont des projets soutenus par les différentes collectivités intercommunales françaises mais aussi par le conseil général de la Moselle, le Conseil Régional de Lorraine, le Land de Sarre et l'Union Européenne. L'espace transfrontalier SaarMoselle est aujourd'hui reconnu, avec ses 600 000 habitants, comme moteur de cohésion et de développement. Continuons donc à concrétiser ces projets de façon à rendre plus compétitive la métropole transfrontalière !

La coopération EPFL / RAG Montan Immobilien

Le 23 août 2012, la RAG Montan Immobilien (société immobilière des Charbonnages sarrois) représentée par Rudolf Krumm et le Président de l'EPFL, Jean-Paul Bolmont, ont signé un protocole de coopération transfrontalière. Quels sont les objectifs de ce protocole ? Quels types d'échanges sont prévus ? Et quels seront les premiers projets concrets ?

Les objectifs

L'étude « Warndt », réalisée en 2010 sous maîtrise d'ouvrage de l'EPFL, a fait apparaître que dans le cadre de l'espace de vie sarro-mosellan, une approche purement nationale des potentiels de développement des sites ne mènerait pas aux résultats escomptés. Pour ce faire, la RAG Montan Immobilien et l'EPFL souhaitent établir un programme de coopération régulière afin de renforcer leurs liens, partager leurs expériences, mener des activités conjointes d'intérêt mutuel et de renforcer l'impact de leur travail.

Les types d'échanges

Les échanges entre la RAG et l'EPFL auront un caractère informel. Ils pourront d'un commun accord, associer des personnes, des prestataires ou structures extérieures en fonction des thèmes qui seront abordés. Les partenaires s'engagent à organiser deux sessions de rencontres par année. La complémentarité des projets de part et d'autre de la frontière, les sources de financements et les « bonnes pratiques » qui peuvent être mises en œuvre seront des thèmes évoqués lors de ces rencontres. Les deux structures échangeront leurs expériences et leurs expertises.

Les premiers projets concrets

Les friches minières peuvent constituer une chance, un élément déclencheur, pour redynamiser la région et contribuer au renouvellement de son image. C'est fort de ce constat que des projets de création de chemins de randonnée, de mise en lumière de terrils, de recherche de synergie entre les musées de part et d'autre de la frontière ont commencé à voir le jour. Cette démarche se veut aussi être une contribution au développement de structures de concertation et de planification déjà existantes (SCOT Val de Rosselle, Eurodistrict, Regionalpark Saar, Parc de développement de la vallée de la Rosselle).





DE LA FRICHE INDUSTRIELLE DE MICHEVILLE AU DEVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION TRANSFRONTALIERE D'ALZETTE-BELVAL

Le site minier et sidérurgique de Micheville est un site « historique » pour l'EPFL. Propriétaire du site depuis la fin des années 1980, l'établissement n'a cessé depuis d'œuvrer pour sa reconversion. Tout comme l'EPA d'Alzette-Belval, l'EPFL partage l'ambition de faire de ce site une composante forte et dynamique de l'agglomération transfrontalière franco-luxembourgeoise.

Très impliqué dans la reconversion des friches industrielles de Lorraine depuis la fin des années 1980, l'EPFL a réalisé sur le site minier et sidérurgique de Micheville, historiquement une des premières friches industrielles de Lorraine, de nombreuses études techniques et urbanistiques. Il convenait en effet, dans l'attente d'un projet de reconversion porté par les élus et les pouvoirs publics, de poser les premiers jalons de sa reconquête en réalisant des travaux de pré-aménagement tels que des terrassements, des travaux de sécurisation, l'ouverture d'une nouvelle route d'accès et la plantation de 850 000 arbres.

Le Président de la République avait annoncé lors de sa visite en Lorraine le 8 octobre 2009 que le projet d'Eco-Cité Alzette-Belval avait vocation à devenir une Opération d'Intérêt National (OIN).

Ce fut officiellement chose faite 18 mois plus tard après que le Conseil d'Etat ait validé le périmètre de l'opération proposé par l'équipe de préfiguration. Ce périmètre regroupe les communes d'Audun-le-Tiche, Aumetz, Boulange, Ottange, Rédange, Russange, Thil et Villerupt. Un projet de développement créateur de valeur et complémentaire du projet luxembourgeois d'Esch-Belval est prévu.



L'outil opérationnel de développement chargé de réaliser les divers aménagements envisagés, l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) d'Alzette-Belval, a été créé début mars 2012. Il s'agit d'un établissement public de l'Etat dont la gouvernance est assurée par l'Etat, la Région Lorraine, les Conseils Généraux de Meurthe-et-Moselle et de la Moselle et la Communauté de Communes du Pays-Haut Val d'Alzette (CCPHVA). Même s'il s'agit de deux établissements distincts, dans un souci de bonne gestion des moyens financiers publics, l'EPFL et l'EPA d'Alzette-Belval fonctionnent de manière mutualisée.

Sous un angle opérationnel, l'EPA d'Alzette-Belval pourra, comme toutes les collectivités locales de Lorraine confrontées à des problématiques de reconversion de friches industrielles ou urbaines, bénéficier des dispositifs d'intervention de l'EPFL, mis en œuvre dans le cadre du Contrat de Projets. Ainsi, l'EPFL pourra procéder à des acquisitions et au portage de biens dans le cadre de conventions foncières dédiées (comme par exemple à Villerupt ou Audun-le-Tiche), mais aussi intervenir au titre de la politique régionale de Traitement des

Espaces Dégradés pour la réalisation d'études techniques, de vocation, d'impact ou pour des travaux préparatoires aux futurs aménagements.

LE PARC INTERNATIONAL D'ACTIVITES DES TROIS FRONTIERES

Une opération exceptionnelle d'aménagement (1988-2005)



Touchés par la même vague de fermeture d'unités sidérurgiques, la Belgique, la France et le Luxembourg ont décidé de créer en 1985 le Pôle Européen de Développement au point de convergence des trois pays. L'EPFL a

été très vite impliqué dans le dispositif en tant qu'aménageur de la ZAC du Parc International d'Activités des trois frontières.

A leur apogée, les usines sidérurgiques de Longwy, de Mont-Saint-Martin, de Senelle ou de la Providence employaient directement ou non 19 000 personnes. La crise des années 1970 a entraîné une vague massive de restructurations et de fermetures.

La stratégie de reconquête s'est matérialisée en 1985 par le lancement du Pôle Européen de Développement, à l'initiative des gouvernements belge, français et luxembourgeois afin d'impulser une nouvelle dynamique de développement. Un Parc International d'Activités (PIA) a alors été créé sur les trois pays. Du côté français, l'EPFL a été missionné en 1988 par l'Etat

pour en assurer l'aménagement par le biais d'une Zone d'Aménagement Concerté.

Dans ce cadre, après l'acquisition des terrains, l'EPFL a réalisé des plates-formes d'activités, de nouvelles infrastructures routières, des travaux hydrauliques et de traitement des rives de la Chiers, réhabilité des bâtiments et effectué un vaste travail de paysagement.

En 2005, la propriété des biens de la ZAC du PIA a été transférée à la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy. La population du bassin de Longwy est alors en hausse, ce qui n'est pas arrivé depuis la fin des années 1960. Le phénomène de travail frontalier vers le Luxembourg est un élément d'explication déterminant. Cependant, l'aménagement du PIA a lui aussi apporté sa contribution au renforcement de l'attractivité du secteur par l'aménagement des plates-formes industrielles et commerciales (remplies à 90%), la valorisation du patrimoine industriel et l'amélioration du cadre de vie.

En outre, par la dimension transfrontalière du projet, l'EPFL a dépassé le cadre classique de l'équipement d'une zone d'activités. De 1985 à 2000, l'EPFL a assuré la gestion de la mission interministérielle du PED, un dispositif de réflexion commun à la Belgique et au Luxembourg. Un contrat territorial de l'agglomération de Longwy a prolongé ce dispositif jusqu'en 2006.